

Stratégie ERASMUS

Inscrit dans l'évolution de la formation professionnelle menant au Diplôme d'Etat Infirmier l'IFSI Agen-Nérac entre dès 2009 dans le processus de Bologne à la recherche de la PROFESSIONNALISATION des études prolongeant celui de Copenhague ratifié en 2002 pour améliorer la coopération au niveau de l'enseignement et la formation professionnelle en Europe. Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger dans le cadre de la mobilité internationale et autorise l'IFSI à organiser des mobilités entrantes et sortantes.

Depuis, l'IFSI poursuit sa politique d'OUVERTURE à d'autres REPRESENTATIONS du Soin Infirmier dans d'autres lieux pour favoriser l'ALTERITE. De plus, il cherche à tendre vers la finalité de la formation qui est d'amener l'étudiant à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif qui se projette dans son AVENIR PROFESSIONNEL en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

Le projet pédagogique est structuré autour de l'individualisation de la formation à partir de parcours de stage personnalisés articulés à des pratiques d'accompagnement pédagogique organisées.

La politique en faveur de la mobilité internationale est relayée sur le site internet par les témoignages des étudiants de leur séjour à l'étranger. Notre partenariat avec le Sénégal et le Mali est moins actif qu'auparavant et nous avons développé des échanges avec le Vietnam et le Cambodge et plusieurs pays européens.

Recherche de partenaires :

- L'IFSI s'est inscrit dans le jumelage de la ville d'Agen avec la ville de Llanelli au Pays de Galles. Dans ce cadre, le Prince Philips Hospital reçoit très régulièrement des stagiaires étudiants en Soins Infirmiers. Cet échange favorise, à l'occasion d'une formation clinique de 5 semaines au Pays de Galles, l'inscription de l'IFSI et des étudiants en Soins Infirmiers dans une DYNAMIQUE DE MOBILITE des personnes au sein de la communauté européenne.
- L'université de Tolède en Espagne est partenaire avec l'IFSI Agen-Nérac ce qui permet l'accompagnement de groupe d'étudiants en séjour d'études, des rencontres entre formateurs et des visites de structures.
- L'IFSI Agen-Nérac a suivi l'orientation du Conseil Régional d'Aquitaine en développant un partenariat avec le Vietnam et plus précisément l'Université en Soins Infirmiers d'HAIPHONG où 5 étudiants ont déjà pu bénéficier de formation clinique pendant 5 semaines et ont pu développer un projet autour de la cicatrisation en 2016.
- Les étudiants peuvent proposer eux-mêmes des lieux de stage. Ces projets sont soumis au bureau des relations internationales après qu'ils en aient effectué les premières

démarches. En effet, l'équipe pédagogique vise l'AUTONOMISATION des étudiants et souhaite par là même leur permettre de s'inscrire dans une DEMARCHE PROJET en équipe. Le référent à la mobilité internationale les accompagne en amont et en aval de la validation par la commission.

L'obtention de la charte ERASMUS stimulera la politique déjà engagée de mobilité internationale par le cadrage du montage des projets, la dynamique de communication requise et l'élargissement des ressources à la mobilité. Elle corroborera les objectifs généraux des échanges :

- Concevoir et conduire un projet,
- Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Partager les interventions soignantes,
- S'informer et former à un autre système de santé,
- Apprendre à communiquer et progresser dans une autre langue.

Ces futurs professionnels intégreront plus rapidement de nouveaux savoirs et s'adapteront à des situations variées. Une période de formation en mobilité internationale au cours de ce cursus vise à propulser l'étudiant vers le développement de ces capacités et à accroître le nombre de formateurs convaincu par l'enrichissement d'une CULTURE EUROPEENNE.

Dans le projet pédagogique les valeurs d'équité et de non discrimination sont sous tendues pour promouvoir la cohésion sociale et la citoyenneté active, c'est pourquoi l'IFSI s'engage au respect de l'article 21 de la charte des droits fondamentaux de l'UNION EUROPEENNE en tenant compte des situations individuelles.

Les projets de mobilité de formateurs seront examinés en réunion pédagogique après avoir obtenu l'aval de la Directrice de l'Institut.